

LE NATIONALISME GREC ANTIQUE ET LE NATIONALISME D'ARISTOTE

Txomin Castillo

INTRODUCTION

Nous sommes habitués à penser que le nationalisme —au sens technique du mot— est apparu dans l'histoire au dernier tiers du XVIII^e l. (J.J. ROUSSEAU “Du Contrat Social”, “Emile” (1762); l'indépendance des U.S.A. en 1767, etc.). Le mot nation, et ses dérivés, se trouve sûrement dans des littératures diverses et multiséculaires (p. ex. *La Bible*). Et néanmoins nous sommes frappés en lisant des bons auteurs du XX^e. siècle, quand ils nous assurent l'existence d'un nationalisme ancien.

Hans KOHN (1), historien de l'idée nationale, dans son “The idea of nationalism” (New York 1944), devenu un classique de la question, commence avec le nationalisme d'ISRAËL et de la GRECE d'avant Jésuschrist (Cap. II). Eric WEIL, philosophe de métier (2), en faisant le compte-rendu du livre de KOHN (3) lui reproche —parmi d'autres “petits erreurs”— un oubli: “la seule exception étant peut-être présentée par l'Empire byzantin” (4), c.a.d. l'oubli du nationalisme byzantin. Et le philosophe et théologien G. FESSARD dans “Pax Nostra” pág. 419 écrit ceci: “Nous parlons de la naissance de la nation en fonction du problème international [=1935-1936], notre objet présent. Mais il faut remarquer que tout ce développement génétique de la Famille à l'Etat et de l'Etat à la Nation ne se restreint pas au monde moderne... que l'on songe, par exemple, aux cités grecques du V^e et du IV^e siècle”. V. EHRENBERG, historien de “L'état grec” (éd. MASPERO 1976, mise au jour; págs. 167-168) touche le même problème.

(1) Historien spécialisé dans les questions nationales. Des 1924 jusqu'à sa mort (1972) on lui a trouvé plus de 30 livres consacrés à la question nationale dans les différentes parties du monde.

(2) La bibliographie se trouve dans les “Archives de Philosophie” juillet-septembre 1970, pp. 605-622.

(3) *Critique*, III (1947), pp. 438-448; reproduit in “Essais et Conférences. Tome Second” (PLON 1971) pp. 149-162 que nous citons.

(4) O.C. p. 153.

Or, il est connu qu'ARISTOTE a été précepteur du prince ALEXANDRE et qu'il lui a écrit après, que parmi les Athéniens de l'époque (346-323) Aristote passait pour l'un des partisans des rois Macédoniens (5)...

Est-ce que la pensée politique d'ARISTOTE (c.a.d. d'abord *La Politique*, écrite au long d'une dizaine longue qui va jusqu'à l'année 334) ne refléterait pas à sa manière et le nationalisme grec et ses liens avec les rois macédoniens?

S'il y a eu un nationalisme grec, comment peut-on le définir? Faut-il faire une "coupure qualitative" à la HEGEL (Cf "La raison dans l'histoire" 10/18 quand il parle de l'histoire originale —ursprüngliche— d'HÉRODOTE et de THUCYDIDE, laquelle nous a livré l'esprit d'un peuple disparu à jamais)? Faut-il, au contraire en suivant certains historiens (E.R. DODDS "The Ancient Concept of Progress" Oxford 1973) parler d'un nationalisme *ancien* mais analogue au moderne? Ou bien croirons-nous qu'Eric WEIL a raison quand il assure que "(M. KOHN ne voudrait pas parler de nationalisme grec, parce que le citoyen reste attaché à sa cité, non à la *nation* grecque: c'est peut-être un anachronisme, parce que les Hellènes, même pour les plus avancés d'entre eux, la Grèce était une communauté de nations), conscience fondée sur une conception de l'histoire tout à fait *moderne*, qui ne s'intéresse pas aux seuls événements extraordinaires, mais à la signification de la suite des événements vue dans sa totalité: de là, l'idée d'une mission nationale qui devient bientôt dans un cas comme dans l'autre [= Grèce et Israël], mission universelle, annonce d'une bonne nouvelle qui par la bouche de la nation, s'adresse à l'humanité tout entière"?) (6).

D'où que notre travail doive aborder deux questions: d'abord comment comprend le nationalisme grec, et ensuite comment Aristote s'y insère.

(5) A. AYMARD "Le Monde. Grec au temps de Philippe II de Macédoine et d'Alexandre le Grand (359-323 av. J.C.)" (Paris 1948; réédition CDU 1970 p. 145). L. ROBIN "La pensée grecque" (Albin MICHEL, éd. 1973, page 276).

(6) O.C. pp. 151-152.

PREMIÈRE PARTIE: LE NATIONALISME GREC ANTIQUE

A) LE PEUPLE GREC

La formation de la communauté grecque, consciente d'elle même en tant que communauté spécifique, semble commencer avec les oeuvres d'HOMÈRE (Odisée et Iliade) au VIII^e-VII^e siècle. Personne ne refuse qu'avant il y aït eu une pré-histoire en territoire grec; qu'après les invasions indo-européennes (qui de par leur mélange avec les autochtones donneront naissance au peuple grec) ne fussent leur irruption avec la culture appelée des Cyclades (2600/2500 av. J.C.) à la quelle suit la culture mycénique (2200/2000 - 1200 —circa—). Homère écrit sur des événements passés 4 siècles avant lui; mais l'important c'est qu'au VIII^e siècle naît le nouvel alphabet grec (1) et aussi l'expansion grecque dont HOMÈRE est un des témoins. La langue grecque les rassemblait donc dans une communauté aux quatre coins de la Méditerranée, dès le VII^e-VI^e siècle. De ce fait témoignent les guerres contre les Perses (490-479): malgré la dispersion politique les Grecs "s'unirent" contre l'ennemi commun.

L'unité patriotique grecque, au debut du V^e siècle, s'appuyait sur l'unité d'origine, sur la langue, sur la même religion, et sur une communauté de moeurs (familiales, politiques, artistiques, fêtes panhelléniques, etc.) (3). En outre la victoire sur les Perses renforça certainement le sentiment d'être les Grecs: la littérature en témoigne (ESCHYLE "Les Perses" —472—, HÉRODOTE "Enquête", etc.) et la politique aussi (la ligne de DELOS, 477-432, avec Athènes comme promoteur: cette cité est pour une bonne partie de la Grèce

(1) P. FAVRE; M. J. GAIGNEROT: "Guide grec antique" (Hachette, Paris 1980), pp. 59-60.

(2) JARDÉ: "La formation du peuple grec" (Paris 1923), p. 283: au V^es. seulement le dialecte pamphylien restait étrange aux Grecs.

(3) Voir l'oeuvre de JARDE —note 2—, que nous suivons.

le centre religieux, politique, culturel et de contact avec le monde extérieur). Sparte et ses alliées lui restent en partie étrangères (non au niveau *religieux-culturel*: les fêtes panhelléniques). Athènes et Sparte incarnent deux types politiques, la démocratie et l'oligarchie, qui tendent à imposer partout (restant à l'écart, au Nord le royaume de la Macédoine et l'état de la Thrace, et au Sud la Crète).

Tout au long du V^e siècle on assiste à la prédominance du dialecte attique (les fêtes religieuses avec le théâtre, la ligne athénienne et le commerce d'Athènes servent au rayonnement culturel de l'Attique). Les écrivains dorénavant emploieront l'attique. Plus important c'est l'essor de la science (4) (auquel contribuent les philosophes) et des techniques (5) grecques. Ce double essor est lié à celui de la philosophie (cf. L. ROBIN "La pensée grecque" livre II: "Science et Philosophie"; TATON-COHEN... "Histoire générale des Sciences tome I. La Science Antique et Médiévale" P.U.F. pp. 226-254, 282-294). L'essor artistique est aussi une autre donnée digne de mention (cf. les tragiques, les constructions de temples et des théâtres, etc.) (6).

Dans ce mode culturel du V^e siècle naît une certaine idée du progrès humain (7) où philosophes, écrivains et médecins se rencontrent (8). Le progrès historique conçu par les Grecs se fonde sur trois traits. D'abord c'est l'accumulation des connaissances, des découvertes, des richesses du sens artistique, l'amélioration politique, etc. —regarde vers le propre passé. Ensuite c'est le contraste avec les autres peuples et civilisations qui ne progressent point (ou peu) et qui menacent la vie et le développement des Grecs — regard vers le "futur". Les autres comme différents, ou même comme Barbares, étaient une notion répandue parmi les Grecs (p. ex. HÉRODOTE, THUCYDIDE, etc.). Les autres renvoient les Grecs à leur passé ancien ou à leur destruction

-
- (4) L. ROBIN: "L'atomisme ancien", in "LA PENSÉE HELLENIQUE" (P.U.F. 1942) donne comme presque sûr tout un corpus scientifique "atomiste" au V^e siècle, presque aussi important que celui d'ARISTOTE. L'astronomie, la psychologie, l'anthropologie et les "mathématiques" en seraient les pièces majeures. P. FAURE, o.c.p. 124 donne des noms des mathématiciens et des médecins du V^e siècle. Une description des connaissances scientifiques du V^e siècle —dont nous sommes sûrs— ("mathématiques", physique, astronomie et médecine) se trouve dans l'oeuvre de TATON-COHEN..., citée dans le page 5.
- (5) T. K. DERRY, Trevor I. WILLIAMS: "Histoire de la technologie" Tome I (Oxford 1960; utilisons la traduction espagnole, Siglo XXI, Madrid 1980: pages: 179 pour l'importance du fer forgé, etc. dans l'expansion coloniale grecque (VI-V^es.); pp. 130-131 pour la perfection de la poterie des VI-V^e siècle, p. 238 pour le zénith de l'urbanisme avec Hippodamos de Milet au V^e siècle; p. 284 pour les nouvelles techniques dans les trières. Et la liste n'est pas exhaustive: P. FAURE, o.c., p. 125.
- (6) Pour l'abondance des temples grecs au V^e siècle: Alexander LIBERMAN "La Grèce. Dieux et Art" (trad. fr. ARTHAUD 1969; édition originale anglaise: Oxford 1968). Pour les théâtres et les autres monuments; R. MARTIN: "L'Urbanisme dans le Grèce antique" (éditions A. J. PICARD & Cie, Paris 1956). P. FAURE: o.c., p. 115: ensembles architecturaux d'Athènes, d'Eleusis et du Pirée [années 479-406 surtout].
- (7) Il y a au V^e siècle autour d'une trentaine des noms (Xénophane, les 3 tragiques, Protagores, Anaxagores, Antifonte, "Ancienne Médecine", Moschion, Hécatée d'Abdère, "Sur l'Art de la Médecine", etc.
- (8) D'une Littérature abondante nous avons utilisé seulement: E. R. DODDS: "The Ancient Concept of Progress" (Oxford 1973); Y. DE ROMILLY: "Thucydide et l'idée de progrès" (Annales de la Scuola Normale Superiori di Pisa (1966), pag. 143-191; Cl. RAMNOUX: "Nouvelle réhabilitation des Sophistes" in "ETUDES PRÉSOCRATIQUES", Klincksieck Paris 1970.

future en tant que Grecs (9). Enfin, la supériorité des Grecs est appelée à transformer le monde des Barbares. Cette mission peut être comprise comme un appel à l'impérialisme (cas courant), ou comme une supériorité sans impérialisme (cas exceptionnel, p. ex. PLATON (10).

Ajoutons que le progrès était tangible même économiquement au V^e siècle (cf. la célèbre Oraison Funèbre de PERICLES: Thucydides II, 35-46 surtout pour Athènes; et pour les alliés (11).

On accepte couramment la réalité d'un patriotisme grec, plus ou moins fort, au long du V^e siècle. L'exemple le plus évident est l'historien HÉRODOTE lisant son: "Enquête" dans les Fêtes Panhelléniques (circa 445) d'Olympia (12). Cette unité patriotique HÉRODOTE la théorise (p. ex. I, 60), même parce que "le peuple grec s'était distingué des Barbares par plus de finesse et moins de sottise crédulité".

B) L'OBSTACLE DE LA CITÉ

L'existence d'un patriotisme grec (parfois appelé panhellénisme) et d'un patriotisme de chaque état grec sont des évidences; mais l'interprétation du panhellénisme fait problème dès l'époque de PERICLES. Prenons, pour l'exemple, le cas de 3 historiens du monde grec. G. GLOTZ a écrit "La cité grecque" (1928) et "Histoire grecque" (4 tomes), 1926-1939), devenus des classiques. D'après GLOTZ le panhellénisme reste dans le domaine du culturel: "C'est qu'il y avait ancré dans le coeur des Grecs, un sentiment capable de contrebalancer l'orgueil du nom hellénique et le mépris des Barbares: un invincible amour de l'autonomie [des cités]" (13). Les faits qui pourraient être considérés comme constituants d'un nationalisme (p. ex. les *αἰωνή εἰρήνη* = les paix communes; la ligne de Corinthe, etc) s'effacent et perdent toute portée nationale devant le double fait des cités et du royaume de Macédoine. En outre les paix communes sont vues surtout à la lumière de XENOPHON —ennemi du nationalisme dans les *Helléniques* (14)—. Ainsi l'unification de la Grèce (= le dernier chapitre de "La cité" grecque") n'est-elle qu'une unité étatique sous Philippe et Alexandre.

V. EHRENBERG est un autre classique avec, surtout, "L'état grec". Chez lui le problème du nationalisme n'est ni du domaine culturel ni du domaine

(9) Cette idée de progrès n'est nullement moderne, à notre avis, contre ce que dit E. WEIL e.c. Mais elle était répandue.

(10) P. ROUSSEL: "PLATON et l'idée panhellénique" (Séance annuelle des 5 Académies du Samedi 25-10-1941), FIRMIN-DIDOT 1941.

(11) Pour le progrès économique des alliés d'Athènes nous nous sommes rapportés à Paul CLOCHE: "Le siècle de Périclès" (Que sais je?, P.U.F. 1949, pp. 50-51).

(12) R. FLACÉLIÈRE: "La Vie quotidienne en Grèce au siècle de Périclès" (Hachette, Paris 1959), pp. 259-260; H. I. MARROU: "Histoire de l'éducation dans l'Antiquité. I. le monde grec" (Du Seuil, édition de poche 1981), p. 133: HÉRODOTE et THUCYDIDE comme classiques de l'enseignement "secondaire" D'ISOCRATE (début IV^e siècle).

(13) Albin MICHEL, ed. de poche, Paris 1976, p. 363; "Histoire grecque", t.^o III (éd. 1941), pp. 374-379: "Philippe et l'idée panhellénique": les idées panhelléniques utilisées au service de son royaume de la Macédoine.

(14) V. MARTIN: "L'histoire diplomatique dans la tradition littéraire du IV^e siècle avant J. C." in MUSSEUM HELVETICUM (I), 1944, pp. 29-30.

politique (15). La conscience panhellénique, vraie au niveau culturel (p. 160), ne parvint pas à dépasser l'obstacle majeur, c.a.d. l'existence des polis (note 15 et page 160). Et tous les résultats du mouvement panhellénique, même dans ses meilleures réussites (p. ex. les paix communes), ne dépassent un "terme moyen" entre une espèce de nationalisme culturel et un nationalisme politique (p. 168 et 180) (15 bis) qui n'est pas un vrai nationalisme car l'unité étatique ne correspond pas aux sentiments panhelléniques.

Enfin, CL. MOSSÉ, auteur de plusieurs livres sur de monde grec antique, est notre troisième historienne prise en considération. Dès sa thèse "La fin de la démocratie athénienne" (P.U.F. 1962), en passant par "Le Monde Grec et l'Orient. **Le IV^e siècle et l'époque hellénistique" (P.U.F. 1975), où elle écrit la première partie consacrée aux années 404-323, jusqu'à "La démocratie grecque" (MA éditions, Paris 1986) (16), même si elle nuance certains aspects il apparaît une même thèse. Le panhellénisme, qui se fonde sur la communauté raciale, linguistique, religieuse et de civilisation, est surtout un phénomène de civilisation qui se traduit par une espèce de patriotisme que nous ne pouvons pas qualifier de nationalisme parce que "nulle part n'apparaît la préoccupation d'unifier la Grèce [au sens panhelléniques]" (17). Les paix communes, etc. dépassent le cadre de la cité en tant que patriotisme, mais les cités restent la dernière instance politique, toujours supérieures à leurs alliances militaires, lesquelles sont selon lui la plus grande réussite du panhellénisme (18).

Trois interprétations du panhellénique qui nous font voir la difficulté de notre problème. La même pierre d'achoppement, c.a.d. l'autonomie des cités, a permis de nier le nationalisme grec en lui faisant substituer par le patriotisme; par l'unité étatique (ou autonomie des cités) qui profite des sentiments panhelléniques; et par quelque chose de politiquement moyen entre le nationalisme culturel et le nationalisme politique, mais sans être du nationalisme.

Comment nous en sortir? C'est toujours l'idée d'une unité étatique, animée par les idées démocratiques, qui plane à l'arrière plan des objections. Comme s'il était impossible un vrai nationalisme sans l'état-national? Or la théorie de notre philosophe, G. FESSARD, permet concevoir un nationalisme mitigé qui se conforme avec l'autonomie dans 2/3 Etats différents (cas de la Pologne au XIX^e siècle, avec les "autonomies" en Autriche et en Allemagne), ou qui parvient à l'unité étatique en passant par des étapes fédératives (cas belge du XVIII^es.), ou qui puisse se conformer avec différents cadres étatiques si l'on parvient à une certaine unité politique (et ici se placerait le cas du nationalisme grec du V-IV^e siècle) (19).

(15) Ed. MASPERO 1976, pag. 168.

(15 bis) Nous n'avons pas pu consulter son "Alexander and the Greeks", mais par les citations qu'en connaissons nous croyons que le problème se situe de nouveau au niveau décrit.

(16) Nous avons consulté aussi "Les institutions grecques" (A. COLIN, 1967) et "Histoire d'une démocratie: Athènes" (Du seuil 1971).

(17) Thèse (1962) p. 447; "La démocratie grecque" (1986) p. 149 répète la même idée; "Le Monde Grec..." (1975), pp. 80-96, 217, 254-255 où l'accent est mis surtout sur les intérêts économiques des différentes phases de l'histoire grecque au IV^es., intérêts coïncidants avec les moments forts du panhellénisme.

(18) Thèse, pp. 448-560, "Le Monde Grec et l'Orient...", pp. 185 et 254-255, etc.

(19) Pour les affirmations sur les modes de nationalisme faible nous nous appuyons sur la définition de nation (réussie au moyen d'une phénoménologie antologique) qui se trouve dans "Pax Nostra" (Grasset 1936), pp. 416-417, 422, 433, 444-446.

C) PANHELLÉNISME (AU SENS DE NATIONALISME)

Il semble que ce soit avec PÉRICLÈS / THUCYDIDES d'un côté, et avec GORGIAS/EURIPIDES de l'autre qui fait son irruption le panhellénisme en tant que nationalisme modéré. Périclès fait son appel panhellénique en 447 (20); Euripide fait jouer "*Les Suppliantes*" vers 420 et "*Iphigénie à Aulis*" vers 407/06; "La Guerre du Péloponnèse" est composée vers 420-398; et GORGIAS prononce son *Olympique* l'an 392. Qu'est-ce qu'il y a de nouveau avec cette "génération" influencée surtout par les Sophistes et Anaxagores? *C'est la recherche d'une unité politique, plus ou moins démocratique, des Grecs: condition minimale et suffisante pour qu'il existe un nationalisme si tous les autres éléments se trouvent déjà présents. Les autres éléments sont l'unité (ethnique) linguistique, culturel, le patriotisme, le territoire, et l'autonomie économique-politique. Avec l'unité politique ils se trouvent renforcés à l'intérieur de communauté et répandus vers l'extérieur —les Barbares—.*

Que Périclès soit conscient du rôle pionnier d'Athènes parmi les Grecs les textes nous l'assurent (21); et que le patriotisme grec doive se doubler d'une puissance politique complémentaire semble implicite (?) dans le texte de PLUTARQUE:

"Périclès proposa un décret invitant tous les Grecs, en quelque endroit de l'Europe ou de l'Asie qu'ils fussent établis, toutes les villes petites ou grandes, à envoyer des députés en congrès à Athènes, pour délibérer sur les temples incendiés par les Barbares, sur les sacrifices dus aux dieux en accomplissement des vœux qu'on leur avait faits pour la Grèce au temps de la lutte contre les Perses, enfin sur la mer et sur les moyens d'assurer la sûreté de navigation et la paix" (21^{bis}).

Périclès est, malgré ses défauts un démocrate, comme nous le dit son adversaire politique, l'historien THUCYDIDE (II, 35-46) (22). Il semble donc que son panhellénisme est un désir de dépasser un patriotisme pré-national. Son projet de congrès panhellénique échoua mais, poursuivit-il dans son projet?. En 443 il fonda, avec tous les Grecs, la cité de THOURIDI; l'an 438 inaugura la Parthénon et la statue d'Athéna de Phidias; les années 438-436 commencent les expéditions d'expansion coloniale en Thrace et au Pont-Euxin; et l'oraison Funèbre déjà citée est de l'an 430; enfin Périclès parle encore (chez Thucydide) l'an 429. Tout porte à croire que Périclès maintient sa politique panhellénique (23).

(20) PLUTARQUE "Vies" t.° III, Périclès, 17; le traducteur dit que l'appel est de 488. NOUHAUD: "Panorama du siècle de Périclès" (Seghers 1970) dit que c'est de 446- F. CHÂTELET "Périclès", dit que c'est du 447. Ça ne change rien.

(21) PLUTARQUE "Vies" t.° III, Périclès, 12, 15, 16; THUCYDIDE II, 35-46; M. NOUHAUD, o.c., p. 63, etc.

(21 bis) PLUTARQUE "Vies", t.° III, Périclès, 17.

(22) PLUTARQUE o.c., n.° 14 et 16 pour le rôle politique de Thucydide.

(23) G. MATHIEU: "Les idées politiques d'ISOCRATE" (Les Belles Letres, éd. 1966, pp. 10-12: l'impérialisme athénien est "démocratique"; cet auteur affirme la persistance du projet de Périclès. THUCYDIDE III, 10: l'opinion des ambassadeurs de Mitylène sur la finalité qu'ils voyaient dans la Ligue Athénienne —quand ils y rentrèrent— incline à le croire. Fr. CHATELET "Périclès" (Bruxelles, Editions Complexe; 3^{ème} édition 1982) insiste dans la continuité

GORGAS, rétheur et philosophe, plaide l'*ἁμόνοια* (la concorde) entre toutes les cités grecques, et la lutte contre les Barbares. On sait que GORGAS fit plusieurs séjours à Athènes où il était célèbre. Par contre, nous ignorons l'étendue de son influence pendant les années 427-392, laquelle —probablement— était "grande" (24).

EURIPIDE fait l'apologie du progrès et de l'unité militaire des Grecs (est-ce-possible à la fin du V^e siècle sans une certaine unité politique?) dans *Iphigénie à Aulis*, héroïne qui se sacrifie pour sauver la liberté grecque face aux Barbares; et l'apologie de l'Athènes panhellénique de Périclès est faite avec *Les Suppliantes*. Les idées politiques peut-être vont de la démocratie à l'aristocratie (25), mais il continue à croire aux valeurs vraiment politiques (démocratiques, dirions-nous).

THUCYDIDE fait oeuvre d'historien après avoir été le chef de l'opposition à Périclès (en 443). Cet antagonisme semble servir de garantie subjective à la *véracité* du portrait qu'il nous laisse du politicien athénien. Thémistocles et PERICLES sont les uniques hommes doués de *πρόνοια, προγνώσειν* (26). Or, dans II, 65.5 Thucydide nous donne son "opinion":

"En effet, tout le temps qu'il [= PÉRICLÈS] fut à la tête de la cité pendant la paix [= jusqu'à 431], il la dirigeait avec modération, et sut veiller sur elle de façon sûre; aussi est-ce de son temps qu'elle fut la plus grande; et de même lorsqu'il y eut la guerre, il apparaît que, là aussi, il apprecia d'emblée sa puissance".

Dans le discours précédent PÉRICLÈS —selon l'historien: II, 60-64— fait l'éloge de l'empire athénien et invite les Athéniens à "prévoir un avenir noble". Est-ce exagéré d'y voir un souvenir des meilleurs projets (celui de la conférence panhellénique compris) et un appel à d'autres nouveaux? Le manque d'information laisse la possibilité d'un éloge d'une hégémonie athénienne à l'intérieur d'un certain empire athénien, concernant toute la Grèce. Le premier discours rapporté par THUCYDIDE (I, 140-144) semble y pencher (27). Quoi qu'il en soit l'oeuvre de Thucydide, ouverte à des interprétations diverses, a été un classique du IV^e siècle grec.

Cette première phase panhellénique (celle qui va de 448/446 à 392) doit être encore beaucoup plus étudiée. Était-ce un nationalisme *surtout* culturel?

du projet de Périclès depuis —au moins— l'an 447: on jeta la première pierre du Parthenon et l'on convoqua le Congrès panhellénique. V. EHRENBERG: "L'Etat Grec", p. 180 à la même intuition qu'il ne développe pas. PLATON dans le "*Méneuxène*" (écrit vers 385) fait dire à Périclès (mort en 429) une oraison Funèbre dont les événements vont jusqu'à l'an 386. Le contenu —au moins hautement patriotique— peut être significatif du souvenir de la politique panhellénique de Périclès.

(24) H. I. MARROU: o.c., pp. 92-94, 131, etc.

(25) Pour l'apologie d'Athènes panhellénique de Périclès voir Roger GOOSSENS "Euripides et Athènes" (Académie Royale de Belgique, Bruxelles, 1962), pp. 425-433; pour toute la portée panhellénique d'*Iphigénie à Aulis*, o.c., pp. 672-721. Dans les "*Héraclides* (circa 427) ne prône-t-il pas l'unité religieuse-militaire de tous les Grecs sous l'hégémonie de la démocratie citée d'Athènes? J. P. VERNANT et P. VIDAL-NAQUET: "Mythe et tragédie en Grèce ancienne" (Maspéro 1972), page 8: une valoration élogieuse de l'oeuvre de GOOSSENS.

(26) P. HUART: "Le vocabulaire de l'analyse psychologique dans l'oeuvre de Thucydide" (Klincksieck, Paris 1968), pp. 346-349.

(27) A. THIBAUDET: "La campagne avec Thucydide" (p. 201) va dans cette direction.

Que peut-on dire de ces idéaux panhellénistes? Ce n'est pas facile, mais ils durent influencer les contemporains. Et d'autre côté il serait fort important savoir comment était perçue l'expansion du monde grec (car la transmission de leurs valeurs les Grecs ne la croyaient possible qu'en dominant les Barbares: cf. Fr. CHÂTELET o.c.p. 198-199, 210-211). *L'Oraison funèbre* du pseudo-LYSIAS (circa 393/92) rentre dans cette époque; la "Perséide" de CHOERILLOS (circa 410-499)? le "Premier Alcibiade" de PLATON probablement aussi (on discute sur sa date): le rôle d'ALCIBIADE comme imitateur de Périclès donne au dialogue une ambigüité insurmontable: est-ce du patriotisme ou va-t-on plus loin dans les allusions? SOCRATES ne dépassait pas la cité, mais PLATON...

LES *κοινή εἰρήνη* (392-362) forment une série d'événements politiques connus et peut-être plus révélateurs du panhellénisme (28). Il y en eût une ratée (celle de 392) et 6 réussies (386, 374, 371, 367, 367/66, 362). Le but poursuivi par le Grand Roi est la possession des cités helléniques d'Asie et des îles de Clazomène et de Chypre. Et pour y parvenir il a besoin de la paix entre tous les Grecs, garantie par tous les Grecs (Sauf ceux qu'il s'annexionne). Athènes, en 392, fut échouer la paix —par honte de l'abandon des cités grecques d'Asie— et n'acceptant pas les clauses proposées par la Perse, et celui-ci resta sans paix avec les Grecs.

La paix d'Antalcides (386) est la première qui s'impose. Mais cette victoire ne l'est du Grand Roi que parce qu'elle l'est aussi des Grecs: 1.°) ils se sont rassemblés tous —et non seulement ceux qui avaient fait la guerre (387); 2.°) ils ont fait la paix entre eux (sauf les annexonnés de force par le Roi), 3.°) le Roi leur a passé —à nouveau— le projet de la Paix (celui de 392) et le rescript (allégé de quelques îles que restent grecques —semble-t-il); 4.°) et ils se sont compromis tous devant le Roi Artaxerxes (cf. XÉNODPHON "Helléniques" V 1. 31) à l'assemblée faite à SPARTE, en ratifiant la paix commune et le rescript— avec les serments prononcés par tous les adhérents au pacte (= la forme usuelle grecque)—. Il *semble* que pour garantir la paix on comptait sur des représailles. La Paix était faite pour une durée illimitée (29).

La même procédure a été suivie dans les autres *κοινή εἰρήνη*. Cet ordre juridique —qui donne personnalité juridique à la Grèce— est *Démocratiquement* élaboré, même s'il y a pression de la Perse et de son alliée Sparte (30).

(28) Ici nous suivons V. MARTIN art. cité dans la note 14, pp. 12-30. A. MOMIGLIANO est d'accord avec cette interprétation: "La *κοινή εἰρήνη* 386 al 388 a.C." in *Riv. Fil.*, LXII, 1934, pp. 482-514, réédité in A. MOMIGLIANO. "CONTRIBUTO ALLA STORIA DEGLI STUDI CLASSICI E DEL MONDO ANTICO", Tome 3^e (1966), pp. 393-419; avec note bibliographique de 1965.

(29) PLATON nous renseigne sur le contexte politique de 387/86 dans "Rénexène" XVII (Livre écrit probablement en 385).

(30) Ce minimum d'unité juridique —élaboré par consensus— est, nous semble-t-il, suffisant pour parler d'un nationalisme grec. Bien sûr, il est timide modéré, précaire... mais il est, et cela importe. V. MARTIN: "La vie internationale dans la Grèce des cités (6.^e-4.^e siècle)" (SIREY, Paris 1940), pp. 242-281: analyse intelligemment comment Athènes, en relançant sa Ligue en 378/377, tenta de faire régner l'ordre démocratique, possibilité par la *κοινή εἰρήνη*. La ligue connut une quinzaine d'années brillantes: entre 377 et 360 Athènes *semble* capable d'unifier presque tous les Grecs et de relancer le panhellénisme de Périclès sur des bases nouvelles. La *κοινή εἰρήνη* de l'an 362 s'en passait du Roi et selon DIODORE (XV, 89) comportait une alliance militaire. Mais la chute vint tout de suite: dès 363/359. Sur cet espoir

En 374 (ou un peu après) il se passe un événement digne d'être signalé. JASON de PHARÈS, chef *-ταξος-* de la Thessalie (Confédération où la citoyenneté est égale pour tous les confédérés) se propose (et l'unique source c'est le Xénophon antipanhelléniste des "*Helléniques*") se propose d'unifier toute la Grèce par la conviction et sous son hégémonie; et après faire la guerre au Perse. Cf. MOSSÉ (31), en se guidant par des ressemblances avec des tyrans du IV^s. conclut que JASON c'en est un autre, et rien d'autre. Or, JASON semble avoir "trompé" ISOCRATE (32) et XENOPHON (32^{bis}) et essayé de "tromper" aussi ou les Spartiates ou les Athéniens pour se faire avec l'hégémonie grecque en s'alliant avec les Athéniens. Peut-on concevoir un simple tyran, au milieu de ce contexte diplomatique des paix communes, sans qu'il utilisait, au moins, les "promesses" d'un véritable panhellénisme? Il nous semble que n'y voir qu'un tyran serait prendre les Grecs pour des naïfs. Même s'il était un tyran il devait jouer d'autres rôles pour commencer à tromper les politiciens grecs (33).

La paix de 338 (avec la Ligue de Corinthe) re-pose encore la question de la *αοινή ειρήνη*. Le manque d'information historique (34) et le problème théorique de ce qu'on doit considérer comme nationalisme sont les deux obstacles majeurs.

Tous les historiens acceptent que la paix de 338 est une *αοινή ειρήνη*, et qu'en découle (même si elle lui est postérieure dans le temps) la *συνμαχία* (= alliance militaire contre les Perses). PHILIPPE II (et après ses successeurs) apparaît comme l'hégémon à qui le *synédriion* (=assemblée de tous les Etats Grecs —sauf Sparte—) confie la conduite de la guerre. Le synédriion garantit la communication pacifique par terre et par mer entre tous les Grecs (et il est doué pour prendre des représailles); il garantit, en outre, la stabilité des constitutions en vigueur, le non-affranchissement des esclaves, la non-confiscation des biens, ni le partage des terres. C'est la paix à "tous" les niveaux sociaux pour la Grèce —sous le pouvoir macédonien—.

Peut-on y voir du nationalisme? L'argumentation de Cf. MOSSÉ (35) qui disqualifie certains personnalités grecques en raison de leur intérêts économi-

nationaliste: G. MATHIEU, o.c., pp. 96-97: le stratège Timothée comme "nouveau Périclès" selon ISOCRATES. D'autre part LYSIAS publie en 384 son "Discours Olympique" (de la même année) où il appelle à tous les Grecs à s'unir, à chasser les tyrans et à libérer les territoires soumis aux Perses.

(31) Cf. MOSSÉ: "La tyrannie dans la Grèce ancienne" (P.U.F. 1969) pag. 121 ss. et 128. Dans "Le Monde Grec et l'Orient..." (P.U.F. 1975) elle préfère de n'y pas retourner.

(32) G. MATHIEU: oc., pp. 100-101.

(32 bis) LUCIONI: "Les idées politiques et sociales de Xénophon" (GAP 1947), p. 206.

(33) Que le monde grec du IV^s. était "riche" en politiciens de toute espèce nous pouvons l'entrevoir en lisant P. M. SCHUHL: "Platon et l'activité politique de l'Académie" in "L'IMAGINATION et le MERVEILLEUX" (Flammarion 1969), pp. 179-187.

(34) Nous avons consulté: G. GLOTZ "Histoire grecque" t.^o III-IV; U. WILCKEN "Alexandre le Grand" (PAYOT 1933); A. AYMARD "Le monde grec en temps de Philippe II de Macédoine et d'Alexandre le Grand (359-323 av. J.C.)" C.D.U. (Paris 1948; 2.^e éd. 1970); P. GOUKOWSKY et Cf. MOSSÉ: "Le Monde grec et l'Orient. **Le IV^{es} et l'époque hellénistique" (P.U.F. 1975); P. BRIANT "Alexandre le Grand" (Que sais-je? P.U.F. 1974); "Alexandre le Grand. Image et réalité" (Entretiens sur l'antiquité Classique, XXII) Genève, VANDOEUVRES, 1976; SAKELLARIOU "Panhellenism: from concept to policy" (1980).

(35) Thèse "La fin de la démocratie athénienne" (P.U.F. 1962), pp. 444, 446-447.

ques, n'est pas recevable dans notre perspective. La nation étant la synthèse concrète de l'économique et du politique, on ne peut pas oublier les intérêts économiques quand on considère la question nationale.

Il faudrait connaître l'influence de la tradition nationaliste, et aussi celle des philosophes dans les deux côtés concernés: les Macédoniens et les autres Grecs. L'histoire d'HERMIAS (443-442), chef d'un petit état grec en Asie (face à l'île, de Lesbos), philosophe platonien et ami d'ARISTOTE —et PRO-MACEDONIEN— (36) pourrait en être un indice, mais ce n'est pas suffisant. L'influence d'ISOCRATE (37), de PLATON (38), de XÉNOPHON (39) nous restent amplement inconnues. La même chose pouvons dire de l'influence d'ARISTOTE, le précepteur d'Alexandre. Influença-t-il seulement le prince? Il est significatif que Démosthène mobilisa une bonne partie des Grecs contre Philippe II (guerre de 340-338) en faisant appel à un certain patriotisme (et peut-être aussi à un certain nationalisme —avec l'exclusion des Macédoniens—) qui est discutable à cause de n'apparaître qu'avec l'imminence du péril macédonien.

La connaissance de ces influences nous permettrait aussi de mieux cerner l'attitude de Philippe II, qui menagea plusieurs fois les Athéniens, comme s'ils étaient le noyau de ses futurs plans d'hellénisation, semble-t-il (40).

Avec ALEXANDRE le GRAND se repose le problème de son panhellénisme (à côté de sa politique macédonienne, et de sa politique asiatique) (41). La tradition grecque, comme les historiens contemporains, se trouve divisée. SCHACHERMEYER dit qu'Alexandre "er diesbezügliches Konzept [= "die Verfanung des Korinthischen Bundes"] "vorher besonders mit Aristoteles eingehend durchbesprochen hat" (art. cit. p. 72; et la note renvoie à l'affaire d'HERMIAS où Aristote aurait aussi trempé). Et, néanmoins, qu'Alexandre utilisa les idées panhellénistes pour sa propre politique (art. cit. pag. 74), c.a.d. pour insérer le rôle de la nation grecque dans sa conception mondialiste. L'Alexandre de WICKEN était moins mondialiste et plus Grec. P. BRIANT place dans l'année 330 le tournant de la politique d'Alexandre. Avant il serait beaucoup plus panhelléniste; après —les grands obstacles vaincus— (plus) mondialiste (ce qui le rapproche quelque peu de la thèse de WILCKEN). Le débat reste donc ouvert, et ici se trouve l'intérêt de la position d'Aristote.

(36) A. AYMARD: o.c., pp. 158-159.

(37) Cl. MOSSÉ cite quelques disciples pro-macédoniens: EPHORE, THEOPOMPE et CALLISTHÈNE. Pour les idées nationalistes d'ISOCRATE l'oeuvre de G. MATHIEU nous sert de référence.

(38) Cf. les 2 articles cités de P. M. SCHUHL et P. ROUSSEL laissent entrevoir et une activité politique "grande" et un certain nationalisme dans *Les Lois*. En outre la lettre de SPEUSIPPE à Philippe II pour devenir le précepteur d'Alexandre est connue. SPEUSIPPE était le successeur de Platon à l'Académie.

(39) LUCIONI: o.c., pp. 203, 304-305.

(40) A. AYMARD: o.c., pp. 138-139, 159, 181, etc. M. B. SARELLARIOU: "Panhellenism: from concept to policy in "PHILIP OF MACEDON" (Ekdoliké, Athenon, S.A., Athenas 1980), pp. 136, 142, 144-145.

(41) U. WILCKEN: o.c., pp. 47, 56-57, 94-95, 144-145, 245. Fritz SCHACHERMEYER: "Alexandre u. die unterworfenen Nationen" in "Alexandre le Grand. Image et réalité", pages 55, 72-73. P. BRIANT: o.c., pp. 30-35 et 94-124.

DEUXIÈME PARTIE: LE NATIONALISME D'ARISTOTE

A) “LA POLITIQUE”

L. ROBIN dans “la pensée grecque” donne comme probable que THÉOPHRASTE (320-288) aît publié *La Politique* de son maître P. MORAUX dit que l'état actuel (1) des manuscrits aristotéliens “prouve qu'il [= La Politique] a été translitéré asez tôt, bien qu'on ne lisait pas la Politique” (2) après la mort de son auteur, parce que le contexte politique été tout à fait transformé.

Tout le monde convient que notre *Politique* ce sont les cours (ou ce qui nous en est parvenu) du même ARISTOTE sur la matière. Il est clair, et cela pose bien de problèmes, que les cours, l'actuelle Politique (3), comportent plusieurs niveaux rédactionnels et que la datation des chapitres... pose des problèmes redoutables. Nous ne pouvons pas nous y attarder. Nous nous bornerons à décrire la position d'ARISTOTE sur le problème qui nous concerne.

Bien que la cité *πόλις* soit définie comme une communauté qui est on tout —dont les parties essentielles intégrantes sont et les familles et les villages— cela n'empêche pas que la cité *πόλις* ; aît une genèse et qu'elle puisse être à son tour intégrée dans un tout supérieur. L'exposition employée par ARISTOTE, qui part de l'expérience des différentes cités *πόλις* et parvient jusqu'aux éléments essentiels qui les composent, lui permet aussi de parsemer des notes qui sont des pierres d'attente capables de justifier le dépassement postérieur de la cité.

La cité πόλις “existe pour permettre de bien vivre” (I, 1, 1252b, 29; III, 5, 1280 a, 31 et 1280b, 33-35, etc.). C'est par la cité *πόλις* que “l'homme est par

(1) P. MORAUX: “D'Aristote à Bessarion” (Les Presses de l'Université LAVAL, Canada, 1970), p. 86.

(2) P. MORAUX: o.c.p., p. 30.

(3) Nous utilisons la traduction de TRICOT, VRTN 1970.

nature un animal politique” (I, 2, 1253 a, 2) possédant “la parole” (*ibidem* 9 et 14-16). La parole a permis l’existence des collectivités prépolitiques (comme l’attestent les Barbares: I, 2, 1252 b, 5-9, et aussi l’histoire “ancienne” des Grecs: II 2, 1261 a, 29 “à la façon des Arcadiens”?, IV, 13, 1297b, 25-26) qui sont les familles et les villages (I, 2, 1252 b, 15-17) et les Etats sans liberté (cf. les états Barbares du livre III et VII). Et comme la parole est le propre de la vie en cité *πόλις* elle a permis cette vie pré-politique aussi comme une cause finale, c.a.d. en appelant vers soi les états inférieurs (I, 2, 1253 a, 15-17: “car le caractère propre de l’homme par rapport aux autres animaux, d’être le seul à avoir le sentiment du bien et du mal, du juste et de l’injuste, et d’autres notions morales, et c’est la communauté de ces sentiments qui engendre famille et cité” (Aussi I, 2, 1253 a, 19; *ibid.* 29-30, I, 2, 1252 b, 30-32).

Si la cité πόλις grecque se justifie par le développement libre des Grecs (ou du moins d’une partie d’entre eux: VII, 13, 1332 a, 31 “que la cité soit vertueuse, ce n’est plus là affaire de fortune, mais bien de science et de volonté réfléchie”, III, 12, 1282 b, 16: “en politique, le bien n’est autre que le juste”, I, 1, 1252 a, 15: la science politique grecque (4)) *nous ne devons pas oublier que la nature aussi y collabore* (III) 13, 1283 a, 36-37 sur la race qui est descendance familiale, comme fondement de la noblesse (5).

La cité *πόλις* se compose: A1— des citoyens = des hommes libres, ceux-ci travaillant, ou pas, dans de travaux de toute sorte*.

(et normalement aussi) B2— de leurs femmes et enfants ages de moins de 18 ans, qui ne jouissent du droit politique au sens plein du mot.

* Hérodote raconte comment les Athéniens (étant sans territoire, parce qu’occupé par les Barbares), ils se considéraient la cité personnifiée: là où ils se trouvent là est la cité. Ce cas limite illustre le niveau inférieur des autres éléments (femmes, enfants, esclaves, ville, commerçants, richesses, territoires, etc.).

3— des commerçants grecs ou même d’autres commerçants venus à la cité où ils vivent sans presque aucun droit (III, 1, 1275 a, 8-9).

4— des esclaves qui travaillent dans tous les métiers (sauf dans l’agriculture) et à l’intérieur des familles. À Sparte (et Crète...) les commerçants sont réduits au minimum, les esclaves (hoplites, pénètes...) sont de la même race que les hommes libres et ceux-ci ne travaillent nullement.

Les esclaves, femmes et enfants ont leur rôle social délimité par la nature (tout le livre 1). Nature au sens helimorphique, du composé humain selon ARISTOTE, non au sens de nature physico-biologique.

L’ensemble des citoyens forment la cité *πόλις* (*). Et le citoyen est “l’homme... qui a la possibilité d’accéder au Conseil ou aux fonctions judiciaires dans un Etat” (III, 2, 1275 b, 18). C’est la rotation de gouverné à être gouvernant, et l’inverse qui définit le citoyen (VII, 3, 1325 b, 7-9; III, 13, 1283 b 42). Et aussi la triple division des pouvoirs.

Or, il y a des différentes constitutions (c.a.d. “un ordre des magistratures fixant leur mode de distribution et déterminant quel est le pouvoir suprême”

(4) Aussi: VII, 14, 1333 b, 5; VII, 14, 1333 b, 36; II, 9, 1269 a, 20-21.

(5) Aussi: I, 5, 1254 b, 15-16 et 27; I, 8, 1256 b, 24-25; I, 2, 1252 b, 7-8; I, 8, 1256 b, 7-8; VII, 4, 1326 a, 35-39; VII, 7, 1327 b, 23-33; VIII, 4, 1338 b, 19-20, VII, 13, 1331 b, 40-1332 a, 2.

(IV, 1, 1289 a, 15-17). La description, de facto, occupe une bonne partie de *La Politique* où les questions de technique politique se mêlent à celles de philosophie politique.

Toute constitution politique peut être selon 3 ou 2 types. La classification en trois types donne comme constitutions bonnes: le gouvernement d'un seul (= monarchie), d'une minorité (= aristocratie), ou de la multitude (= politeia ou timocratie) (Livre III et aussi IV, 15, 1299 b, 22). Leurs constitutions déviées sont du même numéro: un tyran, plusieurs oligarches et la démocratie extrême où gouverne la foule. La classification selon deux types apparaît surtout à partir du livre IV, et les bonnes constitutions tendent à s'appeler (5 bis) oligarchie (bon gouvernement d'une minorité) ou démocratie (bon gouvernement de la multitude). Et les déviations se réduisent à deux types contraires à l'oligarchie et à la démocratie (IV, 3, 1290 a, 28-29; V, 7, 1307 a, 7-10; VI, 7, 1320 a, 30-31). Dans la deuxième classification, celle de 2 types ou bien a refoulé la monarchie dans le passé historique ou bien l'assimilée à l'oligarchie.

C'est la loi qui de trois (ou deux) manières différentes unifie les citoyens (III, 6, 1278 b, 11; III, 12, 1282 b, 16; III, 15, 1286 a, 22; III, 15, 1286 b, 20-21; III, 16, 1287 b, 3-4). "La loi est une raison libre du désir" nous dit ARISTOTE pour fonder sa conception juridique: III, 16, 1287 a, 28-29. Et avec d'autres mots, en politique "le bien n'est autre que le juste réalise" (Aussi VII, 15, 1334 b, 14-16: "La raison et l'intellect sont pour nous la fin de notre nature").

Par la loi les 3/2 types de gouvernements corrects (monarchie, aristocratie et politeia; ou démocratie et oligarchie) s'ouvrent aux intérêts de la collectivité. Sans la loi les 3/2 types de déviations (ou gouvernements a-politiques) se définissent plus ou moins comme des recherches des intérêts individuels (+ *individuel*: tyrannie(s), oligarchie, démocratie: —*individuel*). À la classification constitutionnelle du livre III (7, 1279 a, 32 - b 10) qui emploie le critère du nombre se substitue donc, et définitivement, celle de la finalité de la société en question (III, 6, 1278 b, 15-30; III, 6, 1279 a, 17-21; III, 7, 1279 a, 25-31; III, 8, 1279 b, 20 - 1280 a, 5; IV, 4, 1290 a, 30 - b, 19). Et cette finalité se réalise au milieu de la tension sociale décrite en IV, 4, 1291 b, 8-12:

"... comme il arrive la plupart du temps que les riches sont en petit nombre et les pauvres en grand nombre, ces deux parties de l'Etat sont parmi toutes les autres dans un antagonisme déclaré. la conséquence encore, c'est que la prédominance de lune ou de l'autre de ces deux classes sert à déterminer la nature des constitutions et que, pour l'opinion commune, il n'existe que deux formes de gouvernement, démocratie et oligarchie" (6).

Ainsi, apparaît-il un individu surdoué et capable de dépasser clairement tous les autres au service de la communauté, cet homme est "comme un dieu parmi les hommes" (III, 13, 1284 a, 3-10), étant lui-même "une loi" (ibidem

(5 bis) Néanmoins d'après IV, 6, 1293 a, 35-40 les constitutions politiques sont au nombre de 5: monarchie, oligarchie, démocratie, aristocratie et politeia. La tendance à les ramener à 2 n'est pas donc exclusive de toute autre classification.

(6) Aussi: V, 11, 1315 a, 31-33; VI, 3, 1318 a, 31-32; III, 7, 1279 b, 6-40.

ligne 12) si c'est un seul homme royal (et s'ils sont plusieurs le discours d'ARISTOTE se met au pluriel) (7). Ainsi justifie-t-il toujours (même dans le cas du chapitre IV où il ne semble citer que les deux régimes, démocratie et oligarchie) la constitution monarchique (IV, 15, 1299 b, 21-22) ou royaume (bien) ordonné (et non la tyrannie qui est sa déviation). Les hommes surdoués pour le bien politique sont très rares: "s'il existe quelque autre homme supérieur en vertu et en capacité d'accomplir les meilleures actions...", conditionnel chargé de poids juridique.

Le plus normal, au présent juridique d'ARISTOTE, ce sont les deux formes, l'oligarchie et la démocratie. La démocratie était "l'état" où le peuple est le souverain (III, 6, 1278 b, 11) et l'oligarchie étant le gouvernement des meilleurs, c.a.d. de la minorité vertueuse (III, 15, 1286 b, 6; V, 10, 1310 b, 31-1311 a, 1).

On a dit qu'Aristote enfermait le citoyen dans sa participation à l'état, mais il faut dire que cela n'est pas tout à fait vrai. Si tout citoyen appartient à un état déterminé, clairement nous dit. Aristote que l'Etat ne se referme pas normalement sur lui-même, comme une huître (bien qu'il puisse vivre "isolé": VII, 2, 1325 a, 1-4 (8).

L'état a un rôle inter-étatique à jouer (II, 6, 1265 a, 20-21; 1, 2, 1252 b, 28-29; VII, 4, 1326 a, 13 et 30-33) (9) et le normal est qu'il aspire à l'hégémonie politique. Or l'hégémonie n'a rien de mauvais, en tant que telle, aux yeux d'Aristote (II, 6, 1265 a, 24-24) (10). Pourquoi une telle hégémonie (impérialisme, dirions-nous aujourd'hui) n'est-ce pas mauvaise activité? Parce qu'elle tend au bien de tous (dominants et dominés: VII, 14, 1333 b, 39 -1334 a, 2) (11). Comment peut-il être ainsi? Parce que, ou bien l'homme royal qui gouverne est à lui-même la loi, ou bien la démocratie où le nombre coïncide avec presque tous les citoyens n'est pas synonyme de pauvre qualité. Les membres des démocraties, pris un par un sont peut-être inférieurs aux aristocrates, mais pris ensemble, en tant que membres de la cité *πόλις* qui les constitue citoyens, ils sont —de par le mélange avec les autres— "supérieurs à l'élite" (III, 11, 1281 b, 1 et 5-6). L'exception sont certaines multitudes de basse qualité politique (ibidem 1, 17-18; III, 11, 1282 a, 15, etc.) (12).

Analogue à l'Régémonie nous semblent être les rapports *δ'αρχή* (*sens n.º 4* de l'"Index Aristotelicus" de BONITZ): de l'âme sur le corps; du maître sur l'esclave; de l'homme sur la femme; du père sur les enfants; de la politique sur l'économie de la cité; de la cité sur les familles villages; et de

(7) Il revient sur le même sujet dans III, 13, 1283 b, 19-27; III, 13, 1284 b, 25 et sgts; III, 18, 1288 a, 18-29; VII, 3, 1325 b, 10-12; VII, 14, 1332 b, 15-24.

(8) "Les plus hautes valeurs [étant] les mêmes pour les particuliers et pour les collectivités": VII, 14, 1333 b, 36. Ce texte nous autorise à penser que celui qui atteint le bonheur, le bien vivre, en tant que juste est déjà un homme parfait. Aussi: I, 2, 1252 b, 28-29. Il y a, nous semble-t-il, dans cet aspect du bien aristotélicien une voie de dépassement du dilemme classique ou individu ou cité/état. Autres textes: VII, 3, 1325 b, 23-27; II, 6, 1265 a, 21-22.

(9) Aussi: VII, 6, 1327 b, 2-5; VII, 8, 1328 a, 34; VII, 14, 1333 b, 39 - 1334 a, 2; VIII, 1, 1337 a, 21.

(10) Aussi: II, 7, 1267 a, 19; IV, 11, 1296 a, 31-34; VII, 6, 1327 b, 2-5.

(11) Dans "La Constitution d'Athènes" Aristote ne blâme pas l'hégémonie (= ch. XXIII); uniquement quand elle s'est déviée par le trafic maritime et par les démagogues (= ch. XXIV).

(12) L'argument est valable pour une oligarchie hégémonique: III, 15, 1286 b, 6; III, 8, 1288 a, 40-42.

l'état des Grecs sur les cités grecques (surtout livre I, pour l'Etat des Grecs: VII, 7, 1327 b, 23-33).

Si la cité *πόλις*, avec un certain territoire (13) et une certaine population limités, semble être la meilleure forme de constitution, nous pouvons comprendre qu'à la limite la jurisprudence aristotélicienne ne se limite plus aux petits états cités (pour la tendance à l'agrandissement étatique: III, 15, 1280 b, 20-21; III, 1, 1276 a, 32-34; pour les grands états à constitutions politiques: III, 11, 1273 b, 11-14; VII, 4, 1326 a, 30-33; VII, 6, 1327 b, 2-5; VII, 7, 1327 b, 23-33; VII, 14, 1333 b, 39-1334 a, 2; sur la constitution politique de Carthage: II, 11 (14); sur le royaume de la Macédoine: V, 10, 1311 b, 1 ss., etc.

Nous ne voulons pas nier qu'Aristote statue surtout pour les états petits de type cité *πόλις*: c'est une évidence. Mais il est vrai aussi qu'Aristote n'oublie point les grands Etats, et qu'il affirme qu'ils puissent être bien gouvernés (V, 1310 B, 37: cas de CYRUS qui livra son peuple de la servitude). Or, c'est ici qui s'insère le roi qui est "comme un dieu parmi les hommes" du chap. II, et l'unité constitutionnelle des Hellènes du ch. VII, 7, 1327 b, 28-33: "la race des Hellènes, occupant une position géographique intermédiaire, participe de manière semblable aux qualités des deux groupes de nations précédents, car elle est courageuse et intelligente, et c'est la raison pour laquelle elle mène une existence libre sous d'excellents institutions politiques, et elle est même capable de gouverner le monde entier si elle atteint à l'unité de constitution" (15). Est-ce qu'on exagérerait en disant que la citation d'EURIPIDE au début de *La Politique* (I, 2, 1252 b, 7-8 veut suggérer la même unité de constitution, si l'on prend le souci de lire le texte tragique et si on le replace dans le contexte aristotélicien? L'unité grecque capable de vaincre les Barbares passe par l'unité politique: l'histoire grecque et la théorie de l'homme comme animal politique l'imposent complémentirement (16).

Nous ne sommes pas compétents pour vérifier la validité de l'affirmation de R. WEIL: "l'évolution de l'idée d'Etat chez Aristote suit exactement le schéma que nous avons retrouvé dans la composition de *La Politique* aristotélicienne" ("Aristote et l'Histoire" Klincksieck, Paris 1960, p. 404). Quoiqu'il en soit il nous semble juste la progression qu'il fait de la *πόλις* jusqu'au *γένος*

(13) G. GLOTZ: "La cité grecque" (édition 1976) pages 33-36, donne des exemples de l'extension de certaines cités.

FINLEY: "L'invention de la politique" (Flammarion 1985) p. 30: la cité *πόλις* d'Athènes avait 2.500 km², et elle ne dépassa jamais de 40 à 45 mille citoyens; la majorité des cités grecques avaient moins de 10 mille citoyens mâles adultes, et il y en avait même souvent moins de 5 mille.

(14) Malgré que R. WEIL disse que Carthage était "une ville énorme" nous savons par les historiens que Carthage était un Etat-empire. P. ex. Fr. DECRET "Carthage ou l'empire de la mer" (Du Seuil 1977), pp. 238-241 et passim pour l'empire; pp. 85-86 sur l'extension de Carthage au III^e siècle. La ville-Etat de Carthage, au IV^e s., avait presque l'extension de l'actuelle Tunisie: plus de la moitié de l'actuelle Tunisie et le reste dans la Zone contigüe de la côte lubienne. ARISTOTE en savait quelque chose" parce qu'il nous parle de la surpopulation envoyée aux colonies, c.a.d. hors du territoire de l'Etat, vers les terres de l'Empire. La grandeur de Carthage se reflétait dans les textes grecs du moment (cf. R. DION "Aspect politiques de la géographie antique" (Les Belles Lettres, Paris 1977), pp. 136-149). R. WEIL cite le périple d'HANNON comme connu par Aristote.

(15) R. WEIL es de "l'opinion" que ce texte de *La Politique* est postérieur à 335 (Actes du Congrès de Lyon de l'Association G. BUDE, Sept. 1958, page 87).

(16) Aussi, VII, 3, 1325 b, 10-12.

des Grecs (pp. 383-403). Aristote envisage dans ses “oeuvres” politiques: des constitutions fédérales (cas archadien et théssalien), des constitutions communes à des différentes cités grecques (cas achéen, lycien, étholien, acharnien), des ligues ou symmachies, etc. De sorte que la notion de politeia est souple (17).

Et quelque soit la forme de gouvernement politique des Grecs, la loi doit présider à leur vie et cela veut dire à l'intérieur d'une cité *πόλις* la triple division des pouvoirs, (livre IV, ch. 14-16) et la rotation des citoyens aux pouvoirs (passim); et dans une constitution “inter-cités” une “égalité” réelle parmi les citoyens (VII, 2, 1325 a, 8-10: “Et l'office du sage législateur est de considérer, pour un Etat une famille des peuples ou toute autre communauté, comment sera réalisé leur participation à une vie bonne, et au bonheur qui leur est possible d'atteindre”) (Aussi IV, 11, 1295 b, 21-22; VII, 3, 1325 b, 7-9; VII, 8, 1328 b, 37; VII, 14, 1332 b, 26-28; IV, 10, 1295 a, 20).

Dans un possible empire grec, qui subordonne plusieurs communautés “barbares” le statut de ceux-ci ne sera pas uniforme. Il y a eut les Carthaginois et les Barbares d'Europe et ceux d'Asie qui sont différents (18) pour Aristote; de sorte que dans la possible empire mondial de 1327 b, 23 et sgts. ils aurait un statut juridique différent. Et l'hégémonie reviendrait, naturellement, aux Grecs.

La fin dernière c'est la paix et le loisir: “La paix est la fin ultime de la guerre, et le loisir, de la vie active (VII, 15, 1334 a, 15). Et en disant loisir c'est aussi l'activité philosophique qui est visée (I, 7, 1255 b, 35-36; en outre au niveau politique Aristote parle du “sage législateur”: VII, 2, 1325 a, 8-10).

Enfin “vouloir le règne de la loi, c'est semble-t-il, vouloir le règne exclusif de Dieu et de la raison... De là vient que la loi est une raison libre du désir” (III, 16, 1287 a, 28-29).

Peut-on parler de progrès historique chez Aristote? Bien qu'il se soit inspiré de penseurs grecs qui ont une certaine théorie du progrès (19), tels que Thucydade (20), EURIPIDE (21), etc., on ne peut pas affirmer que'ARISTOTE possède une idée ou une théorie du progrès historique. On a prouvé qu'ARISTOTE théoriquement s'approche de la conception thucydienne de “l'histoire” (cf. PIÉRAT et R. WEIL (22). Mais il faut avouer que la praxis de

(17) R. WEIL note avec pertinence qu'Aristote cite aussi l'ouverture politique de la cité *πόλις* dans la *Rhétorique* I, 5, 1360 b, 31; II, 11, 1388 b, 8; et dans *L'Ethique à Nicomache* I, 1, 1094 b, 8.

(18) Par nature (*φύσει*) Pour Carthage il nous semble que la position d'Aristote n'est pas claire.

(19) La notion moderne de progrès (celle qui dépend de HEGEL au moins) n'est pas applicable aux Grecs, et encore moins à Aristote. Ils ne théorisent pas la personne ni le mouvement de l'histoire à la recherche du genre humain uni. Voir la bibliographie de la note 8, page 15, ci-dessus. Aussi FINLEY “Aristotele and Economic Analysis” in “Studies in Ancient Society” London 1974, ch. II, p. 47.

(20) Voir note 25 de la p. 17 (ci-dessus), et note 26 (ibid.): P. HUART: o.c., pag. 218-231, 347-357. M. PIERART: “Thucyde, Aristote et la valeur de l'Histoire” in “ARISTOTELICA. Mélanges offerts à M. de CORTE” (Liège 1985). R. WEIL “Aristote et l'Histoire”, pp. 163-178 et 349-350.

(21) Pour son progrès suivons DODDS, o.c., p. 7; et J. de ROMILLY: “La modernité d'Euripide” (P.U.F. 1986) pp. 125-127 et 209-210. “La Constitution d'Athènes” (Ch. III) renvoie à “Ion” d'Euripides.

(22) “L'historien” valable d'Aristote est celui qui sublime le passé jusqu'au niveau de son valeur universelle (= comme fait la vraie oeuvre poétique). R.-WEIL “Philosophie et Histoire. La vision de l'histoire chez Aristote” in *FONDATION HARDT pour l'étude de l'antiquité classique. Entretiens t.º sur La Politique d'Aristote* (1965), pp. 170, 174, 178 et 186.

l'historien Aristote (23) ne correspond pas à "sa théorie", tel que l'a constaté Mr. AUBENQUE ("Actes du Congrès de Lyon, de l'Association G. BUDE, Sept. 1958". Les Belles Lettres 1960, page 88; aussi "Entretiens sur *La Politique* d'Aristote (1965), pp. 105-106, 109). Les développements qu'il *constante* s'inscrivent dans le développement finalisé des formes qui ont plutôt une vie cyclique. Il nous *semble* (*δοαει*) que la critique d'Al. KOJÈVE (24) pourrait être juste. Si Aristote a ouvert —selon ce que nous avons vu— le concept de *politeia* (et du bonheur) aux confins de l'humain, c'est forcé par les faits historiques, mais sans avoir fait l'autocritique systématique que cela pouvait exiger. Les corrections s'inscrivent uniquement dans le domaine de *La Politique*, et encore là elles se trouvent accompagnées de théories étant celles de son système, ne s'accordent pas bien avec les faits. Par exemple, si l'homme est un animal doué de *ηγοός* (= proposition, parole), quelle doit être la parole (*ηγοός*) capable de unifier (25) le genre humain, qu'il prétend voir rassemblé sous des Grecs? Or, c'est un fait que le mythe de BABEL a une ubication non seulement biblique (26). Et Aristote qui croit aux pouvoirs de la pensée grecque, c.a.d. celle qui véhicule la philosophie grecque, emploiera-t-il la *γλώσσας ηλλευιαης* pour surmonter la tour de Babel? Le manque de réflexion sur ce problème montre et la persistance de ses idées systematiques et la "factualité" de l'influence de l'histoire chez Aristote.

Malgré l'absence de l'idée du progrès historique il y a dans *La Politique* des éléments suffisants pour parler du nationalisme d'Aristote. Son nationalisme fut celui d'Alexandre le conquérant? R. WEIL, o.c., p. 415 opine le

(23) Au moins dans la mesure où pouvons parler d'Aristote comme historien.

(24) "Histoire raisonnée de la philosophie païenne" t.° II (Gallimard); "De la tyrannie" (Gallimard 1954, pages 272-273).

(25) On a répété-avec raison qu'Aristote considère la langue grecque comme la langue par excellence. Elle sera donc la langue culturelle de l'humanité.

(26) J. BOTTERO dans la Préface à "L'Histoire commence à Sumer" de S. N. KRAMER (ARTHAUD, 3è éd., augmentée, 1986) accepte la vision globale de KRAMER, qui dans les pages 129-131 nous explique le mythe sumérien de la Tour de Babel. BOTTERO a écrit ailleurs ("L'homme et l'autre dans l'Orient antique" in: HOMMES ET BETES. ENTRETIENS SUR LE RACISME. Colloque de Cérisy-la-Salle Mai 1973; MOUTON. Paris-La Haye 1975, p. 104) que beaucoup des idées sumériennes se sont répandues d'abord vers le Nord (Hittites, Arméniens..., et vers la Samarie-Judée) déjà depuis 20 siècles avant l'ère chrétienne. Hubert BOST "Babel" (Labor et Fides, Genève 1985) affine sur le mythe sumérien.

Pour la Bible le texte —même s'il est tardif— antérieur au IVè av. J.C. se trouve dans Genèse IX, 1-9.

Pour l'Arménie les historiens arméniens sont tombés d'accord pour dater le texte de Noïse de CHORÈNE "Histoire de l'Arménie" (édité par Firmin DIDOT, Paris 1869, t.° II, pages 59-70): la deuxième moitié du ve de notre ère chrétienne. Mais on ne se prononce pas sur la datation du contenu. J. BOTTERO semble autoriser considérer la version arménienne de la Tour de Babel comme très ancienne. De même les "mytologues" Robert GRAVES et Raphaël PATAI dans "Les mythes hébreux" (N. York 1963; FAYARD 1987) penchent pour l'ancienneté d'une couche culturelle commune aux peuples juif, arménien et sumérien.

Pour le royaume de SABA de la Bible (notre actuel YEMEN du Nord et le Nord de l'Ethiopie) la visite de la légendaire reine au roi Salomon (cf. I Rois X, 1-10) a donné naissance à des traditions qui "datent" l'entrée du judaïsme dans ce contrées dès l'époque de SALOMON ou un peu plus tard. Les historiens, par contre, devant la faible quantité des données ne se prononcent pas.

Pour la culture bantoue Luc de HEUSCH "Mythes et rites bantous + Le roi ivre ou l'origine de l'Etat" (Gallimard 1972: voir l'Index).

contraire. Son hégémonie grecque visait à faire un état universel — dans tout le monde — ? R. WEIL, o.c., p. 415 pense que non. Il nous semble qu'avec les seules oeuvres connues jusqu'aux années soixante la réponse est impossible.

B) LETTRE À ALEXANDRE DE L'AN 330

Les efforts continus de Y. BIELAWSKI et de Marian PLEZIA ont abouti à l'édition critique (1) de cette précieuse lettre d'ARISTOTE adressée à Alexandre au milieu de ses conquêtes (été ou début de l'automne 330). En outre sa véracité est attestée par le travail indépendant de S. M. STERN (2) sur un passage important de la Lettre (3).

Nous suivons le texte français des Polonais en tenant compte de quelques remarques critiques de Mr. P. THILLET dans son compte-rendu ci-dessous cité.

La lettre nous semble éclairer les textes de *La Politique* sur les monarchies (= royaumes *politiques*) du IV^e siècle. En outre elle nous fait mieux saisir l'activité d'ARISTOTE dans le domaine politique.

Il est vrai que la théorie se trouve (presq') en entier dans la *La Politique*, mais *La Lettre* renforce les textes concernant l'homme royal, celui qui est "comme un dieu parmi les hommes", et confirme l'intention aristotélicienne d'un état grec établi sur la justice.

Si "un souverain n'est pas juste, ce n'est pas un souverain mais un tyran haï" (Lettre 14,1). Il est évident qu'Alexandre est un monarque constitutionnel, politique au sens fort de la conception aristotélicienne: "En vérité tu es devenu le roi des hommes de ta race et on t'investit de la qualité éminente d'un pouvoir suprême sur eux (Lettre 12,1); rien n'est imparfait dans ton passé et il n'y a non plus dans ton règne (commandement) aucune insuffisance. Au contraire chacun de tes ordres (commandements) et ce qui en résulte pour toi est magnifique" (Lettre 13,5). Aristote ne manifeste aucun doute sur la légitimité du pouvoir politique d'Alexandre sur la Grèce. Et l'adhésion spontanée des Grecs de Cyrène (Lettre 54) sert à rappeler les autres Grecs encore non rassemblés dans le même Etat (c.a.d. la Sicilie; le Sud de l'Italie appelé "La Grande Grèce"; et les îles de Crète et Chypre (la partie grecque) (4):

"Aussi un régent universel est-il nécessaire, qui rassemble le commandement de tout le peuple, ou tout au moins de la Grèce et de ses cités pour qu'elles s'unissent étroitement et deviennent une sorte de cité unique" (Lettre 4,5).

(1) J. BIELAWSKI; M. PLEZIA: "Lettre d'ARISTOTE à Alexandre sur la politique envers les cités" WROCKLAW-VARSZWA-KRAROW, Zakład Narodowy Imienia Ossolii skich Wydawnictwo polskief Akademii Nauk 1970. Nous la citérons: Lettre avec le n.º de chapitre et du paragraphe.

(2) S. M. STERN: "Aristotle on the World-State" Oxford, Cassirer 1968.

(3) P. THILLET: "Aristote conseiller politique d'Alexandre vainqueur des Perses?" in *Revue des Studes Grecques*, LXXXV (1972), pp. 538-542.

(4) A. AYMARD: o.c. passion; E. WILL; CL. MOSSE; P. GOUKOWSKY: "Le monde grec et l'Orient. **Le IV^es. et l'époque hellénistique" (P.U.F. 1975), pp. 156-165, 263, 257.

La justification dernière d'après ARISTOTE est la justice, car "la justice est une vérité qui n'admet aucune déviation; elle domine tout et le souverain la suit" (*Lettre 7, 6*) (5). La loi est le moyen d'incarner la justice: "La sentence... de PINDARE qui dit: En, vérité la loi s'approche avec toutes ses affaires de la justice; c'est elle (la loi) qui réalise la vérité et elle possède une puissance comme la sienne (de la vérité)" (*Lettre 7,3*).

Si Alexandre avait son pouvoir de la seule force il ne serait nullement justifiable: car "des nombreux hommes détiennent le pouvoir de souverain mais ils sont des appresseurs répugnants et il n'est pas de justice en eux" (*Lettre 7,5*).

La justice admet aussi sa progression: il y a celui qui l'accomplit pleinement (*Lettre 6,9*; aussi 13,1 bien que ce teste se réfère à un passé déjà révolu); il y a aussi les sages qui lui donnent une première place dans leur vie (*Lettre 7,1*); il y a ALEXANDRE, qui se trouve encore dans le chemin qui conduit vers son accomplissement parfait: "Tu devrais atteindre le plus haut degré de la justice pour devenir par cela un modèle pour les autres" (*Lettre 7,1*). Mais il y a aussi tout un peuple (et peut-on y voir *au moins* le peuple grec) depuis l'élite avec ses couches différentes et les chefs (6), en passant par les hommes braves et honnêtes (7) jusqu'au simple peuple où il y a les "bons" (8) et les "mechants" (9). Et pour tout le peuple qui lui est soumis le régent (=Alexandre le Grand) est nécessaire dans l'accomplissement de la loi:

"Ainsi l'Etat (= *απκή*), comme nous l'avons dit précédemment, a-t-il besoin d'une législation bien faite et d'un régent qui s'en occuperait, qui pousserait les gens à une bonne (belle) manière d'agir, les hommes ignobles et de nature infame par la peur, les gens nobles et de nature généreuse par la pudeur" (*Lettre 4,1*; même idée: 3,1).

ARISTOTE ose écrire que le médiateur entre la Justice (qui semble être quelque chose de divin en nous (10) et les citoyens qui tendent vers la justice est le souverain:

"Il n'est de justice parmi le peuple que par le souverain" (*Lettre 7,8*). Et le but dernier du souverain est toujours le "bien vivre" (*ενηξην*): "Mais ton pouvoir suprême sera plus glorieux et plus noble, si tu t'attaches au bien-être du peuple, devenant (ainsi) le chef d'hommes vertueux, dignes d'éloge, et non d'hommes mauvais et dignes de blâme" (*Lettre 12,2*; aussi 1,3; etc.).

Si les cités gardent une certaine autonomie (11) maintenant le cadre dernier où se joue en définitive la politique grecque est l'Etat dirigé par Alexandre: "Un tel homme peut faire que dans les cités règnent toujours les bonnes (une belle manière d'agir) et que les vices en soient bannis. Un tel homme doit être supérieur et parfait non seulement dans la vaillance et la

(5) Aussi *Lettre 7,5*: "c'est le souverain qui suit la justice puisque celui qui agit justement se dirige par cela même vers la vérité".

(6) *Lettre 4,6*; 4,7; 5,4; 8,4; 9,5.

(7) *Lettre 8,5*; 13,7; 14,7; 15,1.

(8) *Lettre 2,4*; 3,2; 4,2; 4,3; 18,1.

(9) *Lettre 4,4*.

(10) *Lettre 6,9*.

(11) *Lettre 3,7*; 4,7.

justice et dans les vertus diverses, mais encore par la puissance et l'équipement militaire pour qu'il puisse contenir le peuple et le pousser à écouter la loi" (*Lettre 4, 3*).

En rentrant dans un cadre où la monarchie a plus de force que les cités la justice de celles-ci continue à être respectée: "Quand il s'agit du souverain les hommes font erreur et occupent deux positions. Certains d'entre eux pensent que tous les hommes doivent être égaux et qu'il ne doit avoir parmi eux ni souverain ni sujet.

Mais ils ignorent que cela signifie l'annihilation du souverain et de la justice, car il n'est de justice parmi le peuple que par le souverain.

Certains pensent qu'il est sans importance que le souverain soit répugnant, ne se conforme pas à la loi, c'est là une corruption évidente.

A toi, il revient à juste titre que ton règne soit celui de la justice et non pas celui de la répugnance. N'ajoute pas foi à (ne penche pas vers) l'opinion de qui-voudrait te pousser à cela et t'embellirait cela (le règne de la répugnance).

Il est indispensable qu'un homme comme toi prenne des figures différentes car tu n'occupes pas la place d'un seul roi mais celle de nombreux rois" (*Lettre 7,7-8, 1*; pour le royaume: 1,4; 3,9; 8,2).

Historiquement la jonction des cités grecques avec le royaume macédonien se fit après Chéronnée, avec le traité de Corinthe et la summachie correspondante, fondement juridique de la nouvelle justice grecque: "Ce qui se rapporte au règne (commandement) de ton père. Or de nombreux hommes sentaient la répulsion pour lui et le fuyaient. Mais quand il les eut vaincus dans la bataille de Chéronnée, il se comporta en père compatissant, abordable et doux, avec égards pour le peuple.

Alors les hommes revenaient de leur mauvaise opinion et de leur répulsion et venaient à un sentiment de grande satisfaction et à un beau souvenir de lui" (*Lettre 15, 5-7*; le roi juste est à la ressemblance de Zeus, un père pour ses sujets: (*Lettre 12,8*).

Actuellement c'est la caractère d'homme royal d'Alexandre qui *continue* à fonder juridiquement son hégémonie:

"Tu occupes une place où tu dois précéder tous les hommes (dans la course) vers les belles actions. Ainsi devrais-tu avoir honte que se manifeste chez toi une imperfection dans ce qui mérite ta position et que tu ferais mentir l'orade qui te précéda, comme je te l'écrivis" (*Lettre 6,7*; aussi 3,1; 13,5 déjà cité; 6,6; 12,5: "exercer le pouvoir royal sur les hommes"; 12,7: "la dignité royale" d'Alexandre; 11,4 et 6,7: Alexandre aidé par Dieu). C'est-à-dire qu'Alexandre doit démontrer constamment qu'il "est comme un dieu parmi les hommes".

ALEXANDRE a la dignité suprême, "le pouvoir suprême sur des hommes libres et nobles" (*Lettre 12,10*). Néanmoins les Barbares, des esclaves par nature, doivent être soumis (*Lettre 14,3*; 9,10; etc.). Les Perses, ennemis "héréditaires" des Grecs doivent ou bien être tous déportés ou bien les élites avec les gouvernants; en tout cas les Perses de la côte ionique doivent être renvoyés chez eux (*Lettre 9,1-10*). Cette vengeance sur les Perses est juste, réciproque (*Lettre 9,2*).

Occupant la place de "nombreux rois" étant "régent universel" et ses population étant différentes (Grecs livres, Barbares d'Asie auxquels les Egypt-

tiens (12) ne sont pas probablement équitables, etc.), l'Empire d'Alexandre le Grand est un Etat composite: confédéral entre la royauté de Macédoine et les cités grecques (tout en appartenant à Alexandre l'hégémonie), despotique par rapport aux Perses, etc. Mais il correspond aussi au conquérant savoir construire des cités (13) et leur donner des bonnes lois en vue du bien vivre (*Lettre* 10,1; 10,3-4; 17,5-6). Et la fin dernière c'est la création d'un Etat Mondial (*Lettre* 10,5).

Cet état mondial n'est pas encore réalisé (*Lettre* 10,8), même si Alexandre a déjà conquis un bon morceau (*Lettre* 11,1-2). A l'intérieur de cet état, même avant qu'il soit une réalité, les Grecs doivent être rassemblés dans "une sorte de cité unique" (*Lettre* 4,5; 9,5 (14). Ils sont les hommes entièrement libres de ce futur Etat Mondial.

Et que fera-t-on sous la Pax Graeca (*Lettre* 10,4)? "La sécurité et la stabilisation régneront alors chez eux (= les hommes). Ils partageront alors leurs journées dont ils destineront une partie au repos et à l'avantage du corps, une autre à l'éducation et à la pratique de la chose noble et élevée qu'est la philosophie (15). Ils réfléchiront sur ce qu'ils auront compris d'elle et demanderont ce qu'ils n'auront pas compris" (*Lettre* 10, 6). Bien sûr, la philosophie ainsi rappelée est la philosophie grecque, fleur de la civilisation hellénique. Et le véhicule présumable —même s'il n'est pas nommé— sera la langue grecque. Les Grecs seront donc les éducateurs du reste de l'humanité, en l'hellénisant. Et parmi eux tous fleurira la concorde amicale, *φιλιαγομοιοια* (*Lettre* 10,4).

ALEXANDRE, d'après ARISTOTE, est capable de remplir ce programme: "cela t'est possible aujourd'hui —que Dieu t'aide, t'assiste et te reconforte" (*Lettre* 17,6) (16). Et en la faisant il acquerra la gloire (*Lettre* 17,3-4) et le bon souvenir (*Lettre* 17,3; 18-4).

Quoiqu'il en soit du futur d'Alexandre ARISTOTE lui exhorte à persuader le peuple, à le conduire par la parole, et ainsi —étant aimé des siens— sera-t-il remémoré de génération en génération (*Lettre* 18,1-4).

Le moins que l'on peut dire c'est que ARISTOTE avec la *Lettre* déploie devant Alexandre le Grand un vaste programme nationaliste, avec ses qualités et ses défauts.

(12) *Lettre* 4,2: sur la métropole nécessaire à l'empire d'Alexandre. V. EHRENBERG "Alexander und Aegypten", p. 28: probabilité de qu'Alexandrie fût ce métropole.

(13) Les cités grecques parmi les Barbares qui joueraient d'un statut juridique "quelque peu" inférieur à celui des cités de la Grèce.

(14) Nous interprétons ce texte (*Lettre* 9,5) à la lumière de *Lettre* 14,3 (sur les esclaves) et 14,4 (sur les hommes libres). Seuls les hommes libres se révoltent (verbe au présent indicatif) contre le(s) tyran(s). Le texte concerne donc aussi les Grecs, et l'unité dans l'obéissance dont il est question est celle aussi (ou du moins) des Grecs —à notre avis—. BIELAWSKI et PLEZIA opinent différemment: o.c., p. 124. Les notes des Polonais, pp. 146-147 et 100-101, nous semblent justes et difficiles de concilier *seulement* avec leur interprétation de 9,5.

(15) Cette unique citation de la philosophie doit être reliée avec celle des sages (*Lettre* 7,1) avec celle de la citation de l'homme qui-fait la justice et en conséquence est en partie divin (*Lettre* 6,9) avec celle de la définition de PINDARE concernant la Justice qui relie Justice et vérité (*Lettre* 7,3, et aussi avec celle de la définition de la justice comme vérité (*Lettre* 7,6). Le bon roi et le(s) philosophe(s) visent le même but: la vérité.

(16) Sur le caractère personnel de Dien voir Y. BIELAWSKI; M. PLEZIA: o.c., page 110 note C.

CONCLUSION

Quand on sait le rôle politique joué par l'Académie on reste rêveur. Est-ce que le Lycée lui serait inférieur sur ce point? L'historienne Cl. MOSSE (a) a écrit: "ARISTOTE devait suivre l'exemple de son maître et faire du Lycée, à partir de 335, une pépinière d'hommes d'Etat et des conseillers des rois hellénistiques". L'affaire HERMIAS et la lettre d'Aristote à Alexandre nous poussent à croire qu'il y a encore à découvrir dans ce domaine. A priori c'est impossible écrire sur l'histoire politique du Lycée. Signalons, néanmoins, une autre tentative repérée par SINCLAIR (R.A.) dans son "Histoire de la pensée politique grecque" (PAYOT 1953), pp. 279-280:

"La ligue panhellénique de D. POLIORCETE (303-302 av. J.C.)"... "tentative de Démétrius POLIORCETE pour suivre les idées panhelléniques d'ISO-CRATE, PHILIPPE et ALEXANDRE et unir la plupart des cités et *εἰθνη* de la Grèce dans un *κοινόν*" avec la note correspondante qui donne ARISTOTE comme le théoricien des constitutions des *εἰθνη* (ibidem): POL. III 1285b, 32.

Dans tout cas il semble que les conditions de possibilité du nationalisme grec ancien ont été étroites. Si nous prenons en compte que les femmes n'étaient pas des citoyennes, que les esclaves (dont le nombre est impossible de calculer) étaient nombreux et que les méthèques n'étaient pas des Grecs juridiquement normaux, l'on voit vite les limites du nationalisme grec classique. Mais il y a plus. Un des traits de la morale dominante — *le do ut des* à l'intérieur des rapports des citoyens, des rapports entre les cités, etc.— et le *dilemme insoluble au niveau international: ou dominants ou dominés* (avec d'autres mots, ou maîtres ou esclaves), la morale résultait en partie un obstacle encore majeur (2). Tout semble signaler que le nationalisme a du être un fait minoritaire. Même s'il était le cas d'une minorité (= quelques politiciens, quelques intellectuels, quelques hommes d'affaires... (3) etc.). Cela ne contredit pas la réalité de ce fait remarquable, si cette minorité était capable d'entraîner derrière elle la société grecque. Et ceci est suffisant.

(1) Cl. MOSSE... : "Le Monde Grec et l'Orient..." (P.U.F. 1975), p. 213.

(2) Au V-IV^e siècle le droit grec qui regit le contrat consensuel continue à être "amplement" entamé par la morale préjuridique qui se régit par les lois "mythiques" du don (Cf. L. GER-NET "Droit et institutions en Grèce Ancienne" Ed. FLAMMARION, Paris 1982, pp. 5-156.

(3) Cl. MOSSE: "La fin de la démocratie athénienne" (P.U.F. 1962), pp. 444 et 446-447 sur les hommes d'affaires partisans de Philippe II.